

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

Il y a quelques instants, le député de Southwestern Nova (M^{lle} Campbell) a déclaré, et je paraphraserai ses propos, que les bienfaits que ses commettants tireraient de cette mesure ne vaudraient pas tripette. Si donc nous adoptons cette mesure, elle devrait bénéficier à l'ensemble des Canadiens. On ne peut envisager la télédiffusion des débats sans étudier la question des coûts non seulement de la production, mais de la distribution.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de faire savoir au député que son temps de parole est expiré. Il pourra poursuivre s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur, je vais achever mes remarques. Je pense que le député de Vancouver Kingsway devrait consulter les sondages d'opinion et les enquêtes qui ont été réalisés dans sa ville à propos de la télédiffusion des délibérations de la Chambre. Je voudrais bien connaître sa réaction. Sans faire d'allusion personnelle, j' imagine que l'honorable représentante estime qu'en sa qualité d'ex-journaliste—peut-être qu'elle l'est toujours—elle doit être un agent de communication. J'aimerais qu'elle nous livre ses réflexions sur les réactions probables des gens qui paieront la note, pour voir, peut-être pendant deux ou trois minutes par jour, tout au plus dix minutes par jour à tous les réseaux, toutes les stations, des montages, soumis encore une fois à la censure des directeurs des journaux, la même chose qu'aujourd'hui—et certains jours nous avons le dessus et d'autres pas, mais je pense que d'une manière générale les reportages sont assez équitables.

● (2120)

Il n'y aura rien de nouveau. Les entrevues-éclaircs ne changeront pas. Étant donné que la période des questions est assez brève, seuls quelques députés peuvent vraiment y participer. Les réponses sont incomplètes. Parfois elles le sont parce que le ministre n'est pas bien au courant de la situation. Je sais trop bien par expérience qu'entre la fin de la période des questions et la ruée finale, les chefs de cabinets réussissent à renseigner le ministre. Les réponses prennent un nouveau jour. Ce sont les mêmes règles du jeu et nous n'y changerons rien.

A-t-on consulté les ministres des cabinets des provinces où les caméras de télévision trônent dans les assemblées législatives? A-t-on consulté les principaux membres de l'opposition en ce qui concerne les entrevues éclaircs? Cette ruée de curieux avides de réponses existe bel et bien. Je voudrais seulement que nous soyons mieux installés, qu'il existe des locaux convenables pour y faire face. S'il y avait des crédits budgétaires à cet effet, je voterais tout de suite pour qu'on affecte un million de dollars à la rénovation et au réaménagement intégral des locaux réservés aux interviews, non seulement ceux des ministres mais ceux des simples députés. C'est la pagaille en bas. Les conditions de travail sont minables. Au lieu de cela, nous allons dépenser entre 3 et 5 millions de dollars pour installer des caméras autour de la Chambre, alors que les conditions de travail des membres de la presse qui obtiennent des entrevues resteront les mêmes. Il y a quelque temps, j'ai dû même protester auprès du comité des services de gestion parce que les consignes de protection contre l'incendie n'étaient même pas respectées.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Quelle confusion! Si la télévision doit entrer ici, examinons bien d'abord les aspects techniques recommandés par le comité il y a quatre ans. Certains problèmes difficiles restent à examiner. Le comité sous la présidence de M. l'Orateur. Nous n'allons pas voir cela se produire avant quelque temps.

J'ai fait une enquête sur cette question et je crois avoir expliqué à la Chambre ce que cela va nous coûter, d'après moi, et à quel point cela sera efficace. Franchement, je crois que les résultats seront bien maigres. Mais si la Chambre, avec sa sagesse coutumière, veut aller de l'avant, tant mieux. Les députés devront s'expliquer là-dessus auprès du public.

Je suis plutôt de l'avis, et je ne suis pas le seul, qu'il faudrait porter notre attention sur les modifications à apporter au Règlement. Le whip du gouvernement, aidé d'autres députés dont moi-même et certains de mes collègues, a fait beaucoup d'efforts l'année dernière pour faire admettre certains changements raisonnables. Mais du côté du gouvernement, aucune réaction. Nous ne pouvons même pas obtenir une motion nous permettant de nous remettre au travail. Je me souviens que lorsque le président du Conseil privé occupait auparavant cet office, nous avions quelques bonnes modifications à proposer. Pendant toute une session, j'ai été président du comité, mais il n'y a pas eu d'écho. On a refusé à la Chambre la possibilité de revoir son Règlement et, à l'heure actuelle, on nous refuse encore la possibilité de reprendre ce travail en comité. C'est un geste délibéré.

A mon avis, cela montre à quel point nous plaçons mal nos priorités. Mais si la Chambre a l'intention de voter en faveur de cette résolution, très bien. Elle devra en faire les frais.

Des voix: Bravo!

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir la chance de participer à ce débat, ne serait-ce que brièvement, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, parce que je suis un des partisans enthousiastes et irréductibles de cette résolution et, ensuite parce que, en tant qu'ancien journaliste dans les médias électroniques, en Saskatchewan, je crois que les reportages directs des débats de la Chambre, à la radio et à la télévision auront d'excellents effets sur le Parlement, favoriseront le fonctionnement de notre régime parlementaire et, finalement, donneront aux Canadiens l'image d'un gouvernement ouvert, accessible et digne de confiance.

M. Alexander: Oh!

M. Goodale: Hier, les porte-parole de l'opposition ont déclaré que notre système était déjà ouvert et ont laissé entendre que la télévision était une fioriture inutile qui ne servirait qu'à montrer le fonctionnement de notre institution. C'est très bien, en théorie, je le suppose, et peut-être est-ce là une conclusion logique pour les députés dont les circonscriptions se trouvent dans la région de la capitale nationale ou à proximité mais pour ceux qui, comme nous, viennent de régions éloignées de la capitale nationale et dont les électeurs ont rarement, pour ne pas dire jamais, la possibilité de visiter notre ville, parler d'un Parlement ouvert—au vrai sens du terme et non pas seulement symboliquement—revêt une importance particulière. La télévision permet de rendre le Parlement accessible aux Canadiens qui vivent à deux mille